

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 A 20 HEURES

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR, Stéphane FREDERIC, Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Sylvie LEFEBVRE, Marina LOBBEDEVY et Didier SEIGRE

Etaient absents : Hervé BERTELOOT, excusé, qui a donné pouvoir à M. le Maire  
Christophe BEYAERT, excusé, qui a donné pouvoir à Mme BUISSON  
Virginie SAINT-MACHIN, excusée, qui a donné pouvoir à Mme CREVECOEUR  
Marie-Laure FLANDRIN et Claude VIEILLARD, excusés

Secrétaire élue : Audrey CREVECOEUR

#### Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité

#### 2017-34 – Service commun de transports occasionnels – Adhésion – Adoption de la convention

La Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER propose à la commune d'adhérer au service commun de transports occasionnels à destination des écoles (déplacement des élèves de l'Ecole Jules Ferry vers SCENEO, OCINE et la Bibliothèque d'Agglomération).

La commune aurait à rembourser à la CAPSO 50 % du coût d'exploitation des services et d'une quote-part des charges de personnel.

A l'unanimité de ses voix, le Conseil Municipal entérine l'adhésion de la commune à ce service avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

#### 2017-35 – Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives – Adhésion de la commune

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER propose à la commune d'adhérer au groupement de commandes portant sur les fournitures administratives (papier – fournitures de bureau – enveloppes).

Acceptant la fonction de coordonnateur du groupement (modalités d'organisation déterminées dans la convention constitutive), la commune de QUIESTEDE aura en charge, avec le soutien des services de la CAPSO, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché.

Une commission d'appel d'offres sera constituée à cet effet pour retenir le ou les prestataires.

L'exécution du marché restera à la charge de chaque commune (commande, réception des produits, facturation).

La date effective de mise en œuvre est fixée au mois de mars 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide :

- de l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur les fournitures administratives,
- d'approuver la convention constitutive du groupement désignant la commune de QUIESTEDE coordonnateur et l'habilitant à signer et à notifier les marchés,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant notamment en cas d'adhésion à une partie des lots du marché,
- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

#### 2017-36 – Assurance du personnel affilié à la CNRACL – Reconduction du contrat

Avis favorable à l'unanimité des voix pour la prorogation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du contrat d'assurance couvrant les obligations statutaires envers les agents affiliés à la CNRACL pour une durée de 3 ans.

#### 2017-37 – ALSH Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE – Bilan financier de l'année 2016 / Participation financière des communes de MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE

M. le Maire présente le bilan financier de l'ALSH de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE qui s'est déroulé pendant les vacances de l'année 2016, exception faite de celles de Noël :

- ↳ déduction faite des participations de la Caisse d'Allocations Familiales de CALAIS, reste à la charge des 4 communes une somme de 14 224.90 € ;
- ↳ les états statistiques complétés par le Directeur de la structure font état d'un nombre total d'heures de présence égal à 11 395 h ½ soit un coût horaire de 1.2483 € par enfant ;
- ↳ les enfants domiciliés à MENTQUE-NORTBECOURT ont totalisé 632 h de présence, ceux de MORINGHEM 1 240 h et ceux de MOULLE 4 876 h.

Par ailleurs, comme cela avait été demandé lors de la dernière réunion de bilan organisée entre les élus, le coût représenté par les enfants de l'extérieur présents en 2016, soit 1 715 h ½, est réparti au prorata du taux de présence de chacune des 4 communes.

Compte tenu de ce qui précède, les sommes dues par les communes de MENTQUE-NORTBECOURT, de MORINGHEM et de MOULLE s'élèvent respectivement à 928.77 € - 1 822.21 € et 7 165.36 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, entérine ce bilan financier ainsi que le montant des participations à réclamer à chacune des communes partenaires comme indiqué ci-dessus.

#### 2017-38 – Autorisation de créer – modifier ou supprimer des régies de dépenses ou de recettes

A l'unanimité des voix, délégation est donnée à M. le Maire pour créer – modifier ou supprimer de régies de dépenses ou de recettes.

#### 2017-39 – Budget 2017 – Ouverture de crédits pour annulation de cautions non justifiées

Les services de la Trésorerie demandent à la Mairie de procéder à l'annulation d'une somme de 240.66 € qui apparaît au compte 165 « dépôts et cautionnements ».

Accord est donné, à l'unanimité des voix, pour l'ouverture d'une somme de 241 € au compte 165 (D) et 7788 (R) du Budget 2017.

#### 2017-40 – Demande de contribution au fonds de soutien créé par l'Association des Maires du Pas-de-Calais en vue d'aider à la reconstruction des équipements publics des territoires les plus en difficultés de SAINT-BARTHELEMY et SAINT-MARTIN

Suite au passage de l'ouragan IRMA, l'Association des Maires du Pas-de-Calais a décidé la création d'un fonds de soutien en vue d'aider à la reconstruction des équipements publics des territoires les plus en difficultés de SAINT-BARTHELEMY et SAINT-MARTIN et l'a abondé à hauteur de 15 000 €.

A l'unanimité des voix, il est décidé de participer à ce mouvement de solidarité en versant une subvention 200 € à l'AMF.

#### 2017-41 – Aménagement du carrefour rue du Warland/Impasse du Marais et de l'aire de croisement Impasse du Marais – Acquisition du foncier – Délibération portant acceptation de la subvention départementale au titre du FARDA – Equipements/Aménagements

En avril 2016, le Conseil Municipal a acté le projet d'aménagement du carrefour situé à l'angle de la rue du Warland et de l'Impasse du Marais ainsi que la création d'une aire de croisement dans l'Impasse du Marais, opération nécessitant l'acquisition préalable des parcelles cadastrées Section AD n° 84 et 89.

Pour pouvoir financer ce programme, la commune a sollicité le partenariat du Département et de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER au travers de la signature d'une convention tripartite.

Par courrier en date du 10 juillet 2017, le Département a notifié l'octroi d'une subvention de 4 400 € au titre du FARDA – Equipements/Aménagements pour l'acquisition du foncier, somme qui ne pourra être attribuée à la commune qu'au vu d'une délibération acceptant cette participation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, accepte le versement de la subvention départementale d'un montant de 4 400 € attribuée au titre du FARDA – Equipements/Aménagements pour l'acquisition des parcelles reprises ci-dessus.

#### 2017-42 – Aménagement du carrefour rue du Warland/Impasse du Marais et de l'aire de croisement Impasse du Marais – Délibération portant acceptation de la subvention départementale au titre du FARDA – Aide à la voirie communale

De même, le Département a notifié l'octroi d'une subvention de 4 400 € au titre du FARDA – Aide à la voirie communale pour la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour et de l'aire de croisement.

A l'unanimité des voix, le versement de la subvention départementale est accepté.

#### 2017-43 – Travaux de réaménagement de la voirie communale – Avenants au marché sur les TC 3 et TC 6

2 avenants sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- pour la TC 3 : régularisation d'une erreur de 32 € H.T. constatée entre le bordereau des prix unitaires et l'acte d'engagement,
- pour la TC 6 : plus-value de 5 324.50 € H.T pour création d'un cheminement piétonnier afin d'assurer une liaison entre la Place et le Lotissement « Le Brûlé ».

Cela porterait le marché de 408 179.90 € H.T. à 413 536.40 € H.T.

Le Conseil Municipal valide :

- à l'unanimité de ses voix, l'avenant relatif à la TC 3 (plus-value de 32 € H.T.),
- à la majorité de ses voix (1 contre), l'avenant relatif à la TC 6 (plus-value de 5 324.50 € H.T.).

#### 2017-44 – Travaux de réaménagement de la voirie communale – Avenants au marché sur les TC 3 et TC 6 – Délibération modificative pour ouverture de crédits

Compte tenu de la décision qui vient d'être adoptée, accord est donné pour l'ouverture de crédits supplémentaires au compte 2315 par transfert d'une somme de 5 357 € du compte 2128 au compte 2315.

#### Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

Ecole : l'Inspection Académique a finalement accordé un moyen supplémentaire à la rentrée de septembre et une nouvelle enseignante, Mme LHOMEL a été nommée. L'Ecole Jules Ferry compte donc 5 classes, 3 primaires et 2 maternelles.

- a) AUDOMAROSE : la Municipalité versant déjà annuellement une subvention à l'Institut de Recherches sur le cancer, aucune suite n'est donnée à cette demande ;
- b) ALSH Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE : les animateurs ayant encadré les sorties au camping cet été ont exprimé le souhait d'obtenir une rémunération supplémentaire pour la prise en charge des enfants.  
Au terme des discussions et à la majorité des voix (1 contre), il est suggéré d'attribuer aux animateurs 20 € supplémentaires par nuit de camping.  
Cette proposition sera présentée aux communes partenaires pour validation ;
- c) Divers
- ☞ M. le Maire signale que l'association « L'Oveliette », créée par des résidents du Camping « Les Charmilles », a été dissoute et que la Présidente lui a remis un chèque de 400 € au profit du CCAS de HOULLE ;
  - ☞ M. FREDERIC fait état de la dangerosité de circuler actuellement dans le secteur Vincq-Warland, les agriculteurs qui récoltent le maïs ne nettoyant pas la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.